

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Bas-Rhin avec effet au 1^{er} octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 63 ...	1° Entre la frontière allemande et la R.N. 419 : P.K. 30,020 à P.K. 60,922.... 2° Entre l'extrémité de l'autoroute Nord de Strasbourg et la R.N. 68 à Strasbourg : P.K. 1,636 à P.K. 7,400.....	30,902 5,764
R. N. 68 ...	1° Entre la R.N. 63 à Strasbourg et la R.N. 419 : P.K. 56,318 à P.K. 90,880.... 2° Entre la limite du département du Haut-Rhin et la R.N. 83 : P.K. 0,000 à P.K. 51,940.....	34,562 51,940
R. N. 392 ...	1° Entre l'autoroute B. 35 à Strasbourg et l'extrémité de l'autoroute B. 35 : P.K. 45,370 à P.K. 56,759..... 2° Entre la limite du département des Vosges et la R.N. 420 : P.K. 0,000 à P.K. 11,174.....	11,389 11,174
R. N. 393 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 6,436.....	6,436
R. N. 419 ...	1° Entre la limite du département de la Moselle et la R.N. 63 : P.K. 6,000 à P.K. 75,403..... 2° Entre la R.N. 68 et la frontière allemande : P.K. 93,648 à P.K. 98,628.....	75,403 4,980
R. N. 419 a ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 16,200.....	16,200
R. N. 421 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 27,020.....	27,020
R. N. 422 ...	Entre son intersection avec la R.N. 4 et son intersection avec la R.N. 425 : P.K. 0,000 à P.K. 23,525.....	23,525
R. N. 424 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 52,435.....	52,435
R. N. 425 ...	Entre son intersection avec la R.N. 422 et son intersection avec la R.N. 424 : P.K. 0,000 à P.K. 28,080.....	28,080
R. N. 425 a ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 1,544.....	1,544
R. N. 426 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 47,850.....	47,850
R. N. 426 a ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 0,570.....	0,570
R. N. 426 b ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 0,162.....	0,162
	Longueur totale.....	429,936

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale de la Sarthe avec effet au 1^{er} octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 23 a ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 0,700.....	0,700
R. N. 138 ...	Entre la limite du département de Maine-et-Loire et la R.N. 23 (La Flèche) : P.K. 0,000 à P.K. 4,337.....	4,337
R. N. 138 bis ...	Entre Le Mans et la limite du département de l'Orne : P.K. 0,340 à P.K. 42,168....	41,768
R. N. 155 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 24,390.....	24,390
R. N. 159 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 53,929.....	53,929
R. N. 767 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 39,933.....	39,933

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 768 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 56,600.....	56,600
R. N. 805 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 47,900.....	47,900
R. N. 817 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 52,988.....	52,988
R. N. 821 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 17,864.....	17,864
R. N. 823 ...	1° Entre la déviation d'Auvours-Arnage et la R.N. 817 : P.K. 0,000 à P.K. 33,345. 2° Entre Le Mans et la limite du département de la Mayenne : P.K. 42,318 à P.K. 77,589.....	73,516
R. N. 827 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 30,850.....	30,850
R. N. 831 ...	Sur toute sa longueur : P.K. 0,000 à P.K. 46,411.....	46,411
	Longueur totale.....	491,186

Par arrêté interministériel en date du 15 septembre 1972, sont déclassées du réseau routier national et reclassées dans la voirie départementale du Tarn-et-Garonne avec effet au 1^{er} octobre 1972 les sections de routes nationales désignées ci-après :

DÉNOMINATION des routes.	SECTIONS DÉCLASSÉES	LONGUEUR
		Kilomètres.
R. N. 99 ...	Entre la limite du département du Tarn et son intersection avec la R. N. 20 : P. K. 0,000 à P. K. 19,264.....	19,264
R. N. 122 ...	Entre la limite du département du Tarn et la limite du département de l'Aveyron : P. K. 0,000 à P. K. 2,567.....	2,567
R. N. 126 ...	Entre Caussade et la limite du département de l'Aveyron : P. K. 0,000 à P. K. 35,010.....	35,010
R. N. 127 ...	Entre son intersection avec la R. N. 20 et son intersection avec la R. N. 113 : P. K. 0,000 à P. K. 30,064.....	30,064
R. N. 128 ...	Entre la R. N. 128 et la limite du département du Gers : P. K. 0,000 à P. K. 41,847.....	41,847
R. N. 630 ...	Entre son intersection avec la R. N. 20 et la limite du département de la Haute-Garonne : P. K. 0,000 à P. K. 15,963....	15,963
R. N. 653 ...	Entre la limite du département du Lot et la limite du département du Gers : P. K. 0,000 à P. K. 41,783.....	41,783
R. N. 656 ...	Entre la limite du département de Lot-et-Garonne et la limite du département du Lot : P. K. 0,000 à P. K. 9,900.....	9,900
R. N. 657 ...	Entre son intersection avec la R. N. 653 et son intersection avec la R. N. 127 : P. K. 0,000 à P. K. 14,436.....	14,436
R. N. 658 ...	1° Entre son intersection avec la R. N. 122 et son intersection avec la R. N. 20 : P. K. 0,000 à P. K. 63,472..... 2° Entre son intersection avec la R. N. 20 et son intersection avec la R. N. 113 : P. K. 63,472 à P. K. 81,490.....	63,472 18,018
R. N. 658 bis ...	Entre son intersection avec la R. N. 658 et son intersection avec le C. D. 115 : P. K. 0,000 à P. K. 11,170.....	11,170
R. N. 659 ...	Entre la limite du département du Lot et son intersection avec la R. N. 20 : P. K. 0,000 à P. K. 24,960.....	24,960
R. N. 664 ...	Entre son intersection avec la R. N. 126 et la limite du département du Tarn : P. K. 0,000 à P. K. 21,606.....	21,606
	Longueur totale.....	350,060